

LAVAL, le 5 juin 2023

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétariat général de l'assemblée  
départementale

N/réf. : VP/AL/MJ

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

### Réunion du 5 juin 2023

#### ***RELEVÉ DES DÉCISIONS***

*Mis en ligne sur le site internet du Conseil départemental le 5 juin 2023 :  
<http://www.lamayenne.fr>*

*(Les délibérations correspondantes sont également publiées  
sur le site internet du Conseil départemental)*

Le Conseil départemental s'est réuni le **5 juin 2023**, en **séance publique**, à **l'Hôtel du Département** :

➔ à partir de **10h30**, sous la présidence d'Olivier RICHEFOU, son Président :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Marc ALLAIN, Christelle AURÉGAN, Joël BALANDRAUD, Bruno BERTIER, Nicole BOUILLOU, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN, Magali d'ARGENTRÉ, Nadège DAVOUST, Dominique de VALICOURT, Élisabeth DOINEAU, Christine DUBOIS, Julie DUCOIN, Gérard DUJARRIER, Sandrine GALLOYER, Christophe LANGOUËT, Stéphanie LEFOULON, Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL, Antoine LEROYER, Benoît LION, Louis MICHEL, Camille PÉTRON, Gwénaël POISSON, Sylvain ROUSSELET, Vincent SAULNIER, Corinne SEGRETAIN, Claude TARLEVÉ, Antoine VALPRÉMIT, Sylvie VIELLE

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER EN AYANT DONNÉ DÉLÉGATION DE VOTE : Jacqueline ARCANGER (*délégation de vote à Claude TARLEVÉ*), Françoise DUCHEMIN (*délégation de vote à Jean-Marc ALLAIN*), Aurélie MAHIER (*délégation de vote à Vincent SAULNIER*), Jean-François SALLARD (*délégation de vote à Christelle AURÉGAN*)

Hôtel du département  
39 rue Mazagran  
CS 21429  
53014 LAVAL CEDEX

02 43 66 53 43  
secretariat@assemblee.lamayenne.fr

[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)

➤ à partir de **14h30**, sous la présidence d'Olivier RICHEFOU, son Président :

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Marc ALLAIN, Christelle AURÉGAN, Joël BALANDRAUD (*jusqu'à 15h30 et de 17h05 à 18h05*), Bruno BERTIER, Nicole BOUILLOU, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN (*jusqu'à 17h50*), Magali d'ARGENTRÉ, Nadège DAVOUST, Dominique de VALICOURT, Élisabeth DOINEAU, Julie DUCOIN, Gérard DUJARRIER, Christophe LANGOUËT (*jusqu'à 17h30*), Stéphanie LEFOULON, Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL, Antoine LEROYER, Benoît LION, Louis MICHEL, Aurélie MAHIER, Camille PÉTRON, Gwénaël POISSON, Sylvain ROUSSELET, Vincent SAULNIER, Corinne SEGRETAIN, Claude TARLEVÉ, Antoine VALPRÉMIT, Sylvie VIELLE (*jusqu'à 17h55*)

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER EN AYANT DONNÉ DÉLÉGATION DE VOTE : Jacqueline ARCANGER (*délégation de vote à Claude TARLEVÉ*), Joël BALANDRAUD (*de 15h30 à 17h05 – puis à partir de 18h05 - délégation de vote à Corinne SEGRETAIN*), Antoine CAPLAN (*à partir de 17h50 – délégation de vote à Nadège DAVOUST*), Christine DUBOIS (*délégation de vote à Christian BRIAND*), Françoise DUCHEMIN (*délégation de vote à Jean-Marc ALLAIN*), Sandrine GALLOYER (*délégation de vote à Julie DUCOIN*), Christophe LANGOUËT (*à partir de 17h30 - délégation de vote à Élisabeth DOINEAU*), Jean-François SALLARD (*délégation de vote à Christelle AURÉGAN*), Sylvie VIELLE (*à partir de 17h55 – délégation de vote à Gérard DUJARRIER*)

par

---

---

La séance publique a été dédiée :

- à la présentation du rapport d'activité 2022 des services de l'État,
- à la présentation des rapports rendant compte de l'activité des services et de la situation financière du Département, pour l'année 2022, et à l'approbation du compte financier unique 2022 (budget principal et budgets annexes)
- au vote du budget supplémentaire de l'exercice 2023 (pour le budget principal et les budgets annexes).

Madame Christelle AURÉGAN est désignée secrétaire de séance.

---

---

Les décisions prises dans ce cadre par l'Assemblée départementale sont récapitulées ci-après :

- **Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil départemental du 6 mars 2023 (page n° 7)**

➤ **Rapports relatifs au compte financier unique 2022**

	<b>Rapporteur</b>	<b>N° de page</b>
<p style="text-align: center;"><i>Mission 1</i> <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p>Programme gestion budgétaire et financière Programme transformation et innovation Programme gestion mobilière et immobilière Programme ressources humaines Programme élus départementaux Programme sécurité civile Programme qualité et performance Programme sécurité juridique Programme communication interne et managériale</p>	<i>Nicole BOUILLON</i>	
<u>1-01 : Budget principal du Département – Synthèse budgétaire</u>		7
<p style="text-align: center;"><i>Mission 2</i> <b>TERRITOIRES</b></p> <p>Programme développement local Programme santé de proximité Programme habitat Programme routes Programme déploiement des équipements et des usages numériques Programmes européens</p>		
<p style="text-align: center;"><i>Mission 3</i> <b>PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE</b></p> <p>Programme prévention et protection des enfants et des familles Programme prévention, protection maternelle et infantile</p>	<i>Nicole BOUILLON</i>	
<p style="text-align: center;"><i>Mission 4</i> <b>INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ</b></p> <p>Programme action sociale de proximité, insertion sociale et professionnelle</p>		

	Rapporteur	N° de page
<p><b><i>Mission 5</i></b> <b>ENVIRONNEMENT, ET AGRICULTURE</b></p> <p>Programme eau Programme déchets et énergie Programme milieux et paysages Programme sécurité sanitaire Programme mobilité durable Programme Agenda bas carbone ABC Programme Agriculture</p>	<i>Nicole BOUILLON</i>	
<p><u>5-02</u> : Budget annexe déchets</p>	<i>Louis MICHEL</i>	9
<p><u>5-04</u> : Budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses de la Mayenne</p>	<i>Claude TARLEVÉ</i>	11
<p><b><i>Mission 6</i></b> <b>SPORT ET CULTURE</b></p> <p>Programme sport Programme culture</p>		
<p><b><i>Mission 7</i></b> <b>AUTONOMIE</b></p> <p>Programme autonomie</p>		
<p><b><i>Mission 8</i></b> <b>ATTRACTIVITÉ</b></p> <p>Programme attractivité Programme tourisme Programme patrimoine Programme communication</p>	<i>Nicole BOUILLON</i>	
<p><b><i>Mission 9</i></b> <b>ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ</b></p> <p>Programme collèges Programme enseignement supérieur, recherche et innovation Programme jeunesse et citoyenneté</p>		

✓ **Budget supplémentaire 2023**

N° du dossier	Objet	Rapporteur	N° de page
1-00	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2023 - BUDGET PRINCIPAL - Présentation par mission : <i>Mission 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES</i> <i>Mission 2 - TERRITOIRES</i> <i>Mission 3 - PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE</i> <i>Mission 4 - INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ</i> <i>Mission 5 - ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE</i> <i>Mission 6 - SPORT ET CULTURE</i> <i>Mission 7 - AUTONOMIE</i> <i>Mission 8 - ATTRACTIVITÉ</i> <i>Mission 9 - ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ</i>	<i>Nicole BOUILLON</i>	13 14 19 31 23 25 35 36 37 38
5-02	<b><i>Mission 5</i></b> <b><i>ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE</i></b> BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS - Budget supplémentaire du budget annexe - Rapport annuel du déléguétaire de l'exploitation du Centre de valorisation énergétique des déchets de Pontmain (société Cosynergies 53)	<i>Louis MICHEL</i>	28
5-04	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (LDA53)	<i>Claude TARLEVÉ</i>	31

✓ **Points spécifiques soumis à délibération par mission**

Objet	Rapporteur	N° de page
<b><i>Mission 1</i></b> <b><i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES</i></b> <b><i>ET RESSOURCES HUMAINES</i></b> - Admission en non valeur <b>⇒ Programme gestion budgétaire et financière</b> - SEM Croissance Verte - Réduction de capital par rachat d'actions en vue de leur annulation - Modifications des statuts et de la composition du Conseil d'administration - Sortie de l'actionnariat <b>⇒ Programme ressources humaines</b> - action masse salariale : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconduction de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre le Département de la Mayenne et le syndicat mixte ouvert Mayenne Très Haut Débit</li> <li>• Création de postes</li> <li>• Signature d'une convention cadre sur la mise à disposition des accompagnants d'élèves en situation de handicap</li> </ul> <b>⇒ Programme sécurité juridique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation du référent déontologue élus</li> </ul>	<i>Nicole BOUILLON</i>	16

Objet	Rapporteur	N° de page
<p style="text-align: center;"><b><i>Mission 3</i></b>  <b><i>PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au financement du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) L'appui</li> <li>- Adhésion au groupement de coopération sanitaire (GCS) e-santé des Pays de la Loire</li> </ul>	<i>Julie DUCOIN</i>	22
<p style="text-align: center;"><b><i>Mission 4</i></b>  <b><i>INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du rapport CALPAE - convention pluriannuelle d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi</li> <li>- Approbation de la convention de financement pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA en Mayenne</li> <li>- Demande de subvention sur un projet d'investissement -Association Emmaüs-</li> </ul>	<i>Gwénaël POISSON</i>	24
<p style="text-align: center;"><b><i>Mission 5</i></b>  <b><i>ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion au RECIT réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire</li> </ul>	<i>Louis MICHEL</i>	27
<p style="text-align: center;"><b><i>Mission 6</i></b>  <b><i>SPORT ET CULTURE</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attribution d'une subvention d'investissement au syndicat mixte du centre d'entraînement Anjou Maine (SMCEAM)</li> </ul>	<i>Gérard DUJARRIER</i>	35
<p style="text-align: center;"><b><i>Mission 9</i></b>  <b><i>ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réforme de la politique de tarification de la restauration dans les collèges publics et des aides départementales en matière de restauration</li> <li>- Nouvelle politique de tarification de l'internat dans les collèges publics et nouvelle politique d'aide à l'internat</li> </ul>	<i>Sylvie VIELLE</i>	39

---

## ADOPTION DU PROCÉS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 6 MARS 2023

---

Rapporteur : Olivier RICHEFOU

Réunion du : 5 juin 2023 (matin)

Le Conseil départemental a approuvé le procès-verbal de la réunion du 6 mars 2023.

- Adopté à l'unanimité -

### MISSION 1

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

---

### 1-01 : COMPTE FINANCIER UNIQUE DU DÉPARTEMENT POUR L'EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL – SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE

---

Rapporteur : Nicole BOUILON

Réunion du : 5 juin 2023 (matin)

Le Conseil départemental :

- a voté le compte financier unique 2022 du budget principal du Département faisant apparaître un résultat de la section de fonctionnement s'établissant 61 455 998,75 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2022). Le résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022, corrigé des restes à réaliser, fait apparaître un besoin de financement de cette section s'élevant à 41 678 770,43 €.
- va affecter comme indiqué ci-après, au budget supplémentaire 2023, conformément à la règlementation comptable M57, le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 :
- 41 678 770,43 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de cette section,

- 19 777 228,32 € en section de fonctionnement.

AFFECTION DU RÉSULTAT 2022 ( BUDGET PRINCIPAL )	
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
Nature 001 : 4 989 440,45	Nature 001 : 0,00
Restes à réaliser : 36 956 863,69	Nature 1068 : 41 678 770,43
Total 41 946 304,14	Restes à réaliser : 267 533,71
	Total 41 946 304,14
FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
	Nature 002 : 19 777 228,32

- Après que le Président RICHEFOU eut quitté la salle des délibérations [article L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales] :

- Adopté à la majorité (10 votes contre :  
Bruno BERTIER, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN,  
Nadège DAVOUST, Christine DUBOIS, Stéphanie LEFOULON,  
Marie-Laure LE MÉE-CLAVREUL, Antoine LEROYER,  
Camille PÉTRON et Antoine VALPRÉMIT  
et 4 abstentions : Jean-Marc ALLAIN, Élisabeth DOINEAU,  
Françoise DUCHEMIN et Christophe LANGOUËT) -

## MISSION 5 ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

### **5-02 : COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS**

Rapporteur : Louis MICHEL

Réunion du : 5 juin 2023 (matin)

Le Conseil départemental :

Il a voté le compte financier unique du budget annexe déchets pour l'exercice 2022 et les résultats y figurant. La balance générale de ce compte financier unique, présentée ci-après, fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 ( BUDGET ANNEXE DÉCHETS )	DÉPENSES 2022 (en euros)	RECETTES 2022 (en euros)	RÉSULTATS 2022 (en euros)
<b>TOTAL</b>			
MOUVEMENTS RÉELS DE L'EXERCICE	7 391 248,77	7 988 997,32	597 748,55
RÉSULTAT EXERCICE PRÉCÈDENT	0,00	619 900,81	619 900,81
TOTAL MOUVEMENTS RÉELS	7 391 248,77	8 608 898,13	1 217 649,36
OPERATIONS D'ORDRE	1 324 140,05	1 324 140,05	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 715 388,82</b>	<b>9 933 038,18</b>	<b>1 217 649,36</b>
<b>DÉTAIL PAR SECTION</b>			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
MOUVEMENTS RÉELS :			
. de l'exercice	912 756,31	0,00	-912 756,31
. excédent ou déficit N-1	0,00	118 503,03	118 503,03
TOTAL MOUVEMENTS RÉELS	912 756,31	118 503,03	-794 253,28
OPERATIONS D'ORDRE	204 598,00	1 119 542,05	914 944,05
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>1 117 354,31</b>	<b>1 238 045,08</b>	<b>120 690,77</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
MOUVEMENTS RÉELS :			
. de l'exercice	6 478 492,46	7 988 997,32	1 510 504,86
. excédent ou déficit N-1	0,00	501 397,78	501 397,78
TOTAL MOUVEMENTS RÉELS	6 478 492,46	8 490 395,10	2 011 902,64
OPERATIONS D'ORDRE	1 119 542,05	204 598,00	-914 944,05
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>7 598 034,51</b>	<b>8 694 993,10</b>	<b>1 096 958,59</b>

Le résultat de fonctionnement 2022 s'établit à 1 096 958,59 € (résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022).

Le besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022 est corrigé des restes à réaliser de cette même section dans les conditions suivantes :

	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Solde (en euros)
Besoin de financement de la section d'investissement	1 117 354,31	1 238 045,08	120 690,77
Restes à réaliser au 31 décembre	385 946,83	0,00	-385 946,83
Besoin de financement global de la section d'investissement	1 503 301,14	1 238 045,08	-265 256,06
<b>Résultat de fonctionnement à reporter</b>			<b>831 702,53</b>

↳ va affecter comme suit au budget supplémentaire 2023 le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022 :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 (BUDGET ANNEXE DÉCHETS )</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Nature 001 :	0,00	Nature 001 :	120 690,77 €
		Nature 1068 :	265 256,06 €
Restes à réaliser :	385 946,83 €	Restes à réaliser :	0,00
Total	385 946,83 €	Total	385 946,83 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
		Nature 002 :	831 702,53 €

- Après que le Président RICHEFOU eut quitté la salle des délibérations [article L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales] :

- Adopté à la majorité (10 votes contre :  
Bruno BERTIER, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN,  
Nadège DAVOUST, Christine DUBOIS, Stéphanie LEFOULON,  
Marie-Laure LE MÉE-CLAVREUL, Antoine LEROYER,  
Camille PÉTRON et Antoine VALPRÉMIT) -

## 5-04 : COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA MAYENNE

Rapporteur : Claude TARLEVÉ

Réunion du : 5 juin 2023 (matin)

Le Conseil départemental :

¶ a voté le compte financier unique 2022 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses (LDA53) et les résultats y figurant. La balance générale de ce compte financier unique, présentée ci-après, fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 ( BUDGET ANNEXE LDA 53 )	DÉPENSES 2022 (en euros)	RECETTES 2022 (en euros)	RÉSULTATS 2022 (en euros)
<b>TOTAL</b>			
MOUVEMENTS RÉELS DE L'EXERCICE	3 591 304,42	3 390 247,20	-201 057,22
RÉSULTAT EXERCICE PRÉCÈDENT	0,00	1 622 946,13	1 622 946,13
TOTAL MOUVEMENTS RÉELS	3 591 304,42	5 013 193,33	1 421 888,91
OPERATIONS D'ORDRE	360 100,14	360 100,14	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 951 404,56</b>	<b>5 373 293,47</b>	<b>1 421 888,91</b>
<b>DÉTAIL PAR SECTION</b>			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
MOUVEMENTS RÉELS :			
. de l'exercice	184 112,23	0,00	-184 112,23
. excédent ou déficit N-1	0,00	828 212,36	828 212,36
TOTAL MOUVEMENTS RÉELS	184 112,23	828 212,36	644 100,13
OPERATIONS D'ORDRE	105 091,00	255 009,14	149 918,14
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>289 203,23</b>	<b>1 083 221,50</b>	<b>794 018,27</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
MOUVEMENTS RÉELS :			
. de l'exercice	3 407 192,19	3 390 247,20	-16 944,99
. excédent ou déficit N-1	0,00	794 733,77	794 733,77
TOTAL MOUVEMENTS REELS	3 407 192,19	4 184 980,97	777 788,78
OPERATIONS D'ORDRE	255 009,14	105 091,00	-149 918,14
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>3 662 201,33</b>	<b>4 290 071,97</b>	<b>627 870,64</b>

Le résultat d'investissement 2022 s'établit à 794 018,27 € et celui de fonctionnement à 627 870,64 € (résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2022).

Le besoin de la section d'investissement au 31 décembre 2022 est corrigé des restes à réaliser de cette même section dans les conditions suivantes :

	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Solde (en euros)
Besoin de financement de la section d'investissement	289 203,23	1 083 221,50	794 018,27
Restes à réaliser au 31 décembre	244 591,79	0,00	-244 591,79
Besoin de financement global de la section d'investissement	533 795,02	1 083 221,50	549 426,48
<b>Résultat de fonctionnement à reporter</b>			<b>627 870,64</b>

↳ va affecter comme suit au budget supplémentaire 2023 le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022 :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**  
**( BUDGET ANNEXE LDA 53 )**

**INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Nature 001 :	0,00
Restes à réaliser	244 591,79
:	
Total	244 591,79

**RECETTES**

Nature 001 :	794 018,27
Nature 1068 :	0,00
Restes à réaliser	0,00
:	
Total	794 018,27

**FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

**RECETTES**

Nature 002 :	627 870,64
--------------	------------

- Après que le Président RICHEFOU eut quitté la salle des délibérations [article L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales] :

- Adopté à la majorité (10 votes contre : Bruno BERTIER, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN, Nadège DAVOUST, Christine DUBOIS, Stéphanie LEFOULON, Marie-Laure LE MÉE-CLAVREUL, Antoine LEROYER, Camille PÉTRON et Antoine VALPRÉMIT) -

**DÉCISIONS RELATIVES AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 :**

**MISSION 1  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET  
RESSOURCES HUMAINES**

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL –  
SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE**

Rapporteur : Nicole BOUILLON  
Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental :

- ↳ a admis en non-valeur un montant total de créances de 24 145,90 € pour le budget principal et 1 768,37 € pour le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses ;

Budget	Admissions en non valeur (en €)	Créances éteintes (en €)	Total BS 2023 (en €)
Budget principal	16 231,87	7 914,03	24 145,90
Budget annexe LDA	1 471,13	297,24	1 768,37
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 703,00</b>	<b>8 211,27</b>	<b>25 914,27</b>

- ↳ a intégré au budget supplémentaire du budget départemental de l'exercice 2023 les crédits qui ne figuraient pas au projet présenté, ayant fait l'objet d'une décision de l'Assemblée départementale ;
- ↳ a approuvé en dépenses et recettes le budget supplémentaire du Département pour l'exercice 2023 équilibré à hauteur de 61 423 766,88 € en mouvements réels, portant ainsi le volume réel du budget principal 2023 à 450 880 269,88 €.

DÉPENSES RÉELLES y compris reprise des résultats (en €)				
Missions	Reports de 2022 sur 2023 et résultats de 2022	Réinscriptions de 2022 sur 2023 ou restitutions de crédits	Crédits nouveaux 2023	Total CP BS 2023
Administration générale, Finances et Ressources humaines	10 178 476,11	18 697,40	<b>2 565 645,81</b>	12 762 819,32
Territoires	15 876 856,53	3 773 194,80	<b>3 812 468,07</b>	23 462 519,40
Prévention et Protection de l'enfance	10 987,89	-0,81	<b>2 467 497,00</b>	2 478 484,08
Insertion et Action sociale de proximité	50 000,00	0,05	<b>803 356,00</b>	853 356,05
Environnement et Agriculture	3 344 078,64	329 464,84	<b>564 000,00</b>	4 237 543,48
Sport et Culture	5 125 428,57	979 855,22	<b>491 178,00</b>	6 596 461,79
Autonomie	3 332 371,58	0,00	<b>439 000,00</b>	3 771 371,58
Attractivité	1 993 556,61	399 941,13	<b>415 500,00</b>	2 808 997,74
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté	2 034 548,21	1 222 775,23	<b>1 194 890,00</b>	4 452 213,44
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41 946 304,14</b>	<b>6 723 927,86</b>	<b>12 753 534,88</b>	<b>61 423 766,88</b>

RECETTES RÉELLES y compris reprise des résultats (en €)				
Missions	Reports de 2022 sur 2023 et résultats de 2022	Réinscriptions de 2022 sur 2023 ou restitutions de crédits	Crédits nouveaux 2023	Total CP BS 2023
Administration générale, Finances et Ressources humaines	61 455 998,75	12 862,48	-3 186 917,00 (*)	58 281 944,23
Territoires	172 038,61	-79 961,86	365 432,95	457 509,70
Prévention et Protection de l'enfance		0,00	430 000,00	430 000,00
Insertion et Action sociale de proximité		0,13	891 243,00	891 243,13
Environnement et Agriculture	28 785,00	-143 854,00	250 000,00	134 931,00
Sport et Culture	4 537,00	0,00	0,00	4 537,00
Autonomie		0,00	1 004 540,00	1 004 540,00
Attractivité	62 173,10	306,72	150 000,00	212 479,82
Enseignement, Jeunesse et Citoyenneté		6 582,00	0,00	6 582,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 723 532,46</b>	<b>-204 064,53</b>	<b>-95 701,05</b>	<b>61 423 766,88</b>

(\*) dont emprunt

- le budget supplémentaire 2023, dans sa totalité, a été adopté à la majorité  
(10 votes contre :  
Bruno BERTIER, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN,  
Nadège DAVOUST, Christine DUBOIS, Stéphanie LEFOULON,  
Marie-Laure LE MÉE-CLAVREUL, Antoine LEROYER,  
Camille PÉTRON et Antoine VALPRÉMIT  
et 4 abstentions :  
Jean-Marc ALLAIN, Élisabeth DOINEAU,  
Françoise DUCHEMIN et Christophe LANGOUËT -  
N'ont pas pris part au vote et ont quitté la salle des délibérations :  
Louis MICHEL, Vincent SAULNIER et Sylvie VIELLE) -

## 1-00 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - MISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Nicole BOUILLOU

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées dans le cadre du budget supplémentaire 2023, étant précisé que seuls les crédits nouveaux sont mentionnés ci-après.

### ⇒ Au titre du programme gestion budgétaire et financière

#### • Au titre de l'action prévisions et réalisations budgétaires

- inscription de 72 595,81 € en fonctionnement sur la ligne admissions de créances en non-valeurs (montant assurant l'équilibre du BS) ;
- augmentation globale des recettes notifiées pour un montant total de 3 375 970 € dont :
  - + 1 588 563 € : fraction de TVA compensatoire de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE- supprimée en 2023 (montant notifié 2023 : 21,889 M€) ;
  - + 1 215 093 € : fraction de TVA compensatoire de la suppression du foncier bâti (montant notifié 2023 : 66,415 M€) ;

- + 295 139 € : dispositif de compensation péréquée des 3 allocations individuelles de solidarité -AIS- pour l'APA, la PCH et le RSA ;
- + 241 557 € : dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- + 115 356 € : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) ;
- 79 738 € : ajustements divers sur les dotations de compensation de la fiscalité et de la réforme de la TP (DCRTP).

- **Au titre de l'action *gestion active de la dette départementale***

- réduction de 7 000 000 € du recours prévisionnel à l'emprunt du fait de la reprise de l'excédent de clôture 2022, portant ainsi le volume d'emprunt à 27 520 000 € pour 2023.

- ⇒ **Au titre du programme transformation et innovation**

- **Au titre de l'action *mise en œuvre des plans de transformation***

- inscription de 98 200 € en dépenses de fonctionnement, correspondant au déploiement du projet Numérique en santé via le financement de l'ARS et de 50 000 € en investissement pour le déploiement de la gestion électronique des dossiers (GED) relative aux dossiers des personnes handicapées.

- **Au titre de l'action *gouvernance de la stratégie de transformation, donnée et cybersécurité***

- inscription de 25 000 € en dépenses de fonctionnement pour le déploiement d'actions de cybersécurité

- **Au titre de l'action *maintien du système d'information en condition opérationnelle***

- inscription en recettes de fonctionnement de :

- + 50 000 € de l'Agence nationale pour la sécurité du système d'information (ANSSI) pour le financement d'un plan d'actions cybersécurité ;
    - + 50 000 € de l'État (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour la participation au déploiement de la GED PH.

- ⇒ **Au titre du programme gestion mobilière et immobilière**

- **Au titre des actions *investissement moyens mobiliers et parc immobilier***

- inscription en dépenses d'investissement de :

- + 95 000 € pour le financement de matériels et mobiliers (Maison départementale de l'Habitat notamment) ;
    - + 720 000 € : 620 000 € pour la transformation énergétique et le remplacement des menuiseries à l'Hôtel du Département (révisions de prix pour l'essentiel, travaux terrasse salle Pégase et fuite terrasse parking rue Mazagran) et 100 000 € pour l'adaptation de la Maison départementale de l'Habitat.

- ⇒ **Au titre du programme ressources humaines**

- ajustements budgétaires comme suit :

- **Au titre de l'action *masse salariale***

- inscription de crédits complémentaires à hauteur de :
  - + 1 300 000 € en fonctionnement pour la réévaluation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP 2) ;
  - + 85 000 € relatifs à la hausse des cotisations retraite ;
  - + 10 000 € pour la rémunération des apprentis.

- en recettes de fonctionnement :
  - + 189 000 € au titre des participations de l'État (remboursement partiel de la rémunération des personnels de la protection maternelle et infantile bénéficiaires du CTI et contribution de la CNSA) ;
  - + 113 113 € dans le cadre du remboursement par l'Établissement public foncier local Mayenne-Sarthe (EPFL) de la rémunération des personnels mis à disposition par le Département ou mobilisés pour la mise en œuvre de ses missions ;
  - + 35 000 € concernant le remboursement de la rémunération des personnels mis à disposition du Laboratoire départemental (budget annexe), en lien avec la réévaluation de leur rémunération (reclassement statutaire et RIFSEEP).

L'adaptation des effectifs de la collectivité est présentée dans les points spécifiques.

- **Au titre de l'action *formation***

- inscription de 30 000 € supplémentaires pour couvrir les frais de formation des apprentis.

- **Au titre de l'action *actions et protection sociales***

- inscription de 20 000 € pour la revalorisation de la participation employeur aux frais de restauration [(+2,5 € pour tous les repas pris en foyers de jeunes travailleurs (JFT), restaurants inter-administratifs (RIA)].

⇒ **Au titre du programme qualité et performance**

- **Au titre de l'action *pilotage et dynamique interne***

- inscription de 35 000 € en dépenses de fonctionnement pour la prise en charge des coûts de l'audit sur la stratégie du Laboratoire Départemental d'analyses.

⇒ **Au titre du programme sécurité juridique**

- **Au titre de l'action *assurances et conseil juridique***

- inscription de 24 850 € supplémentaires en dépenses de fonctionnement pour les primes d'assurances et honoraires conseils juridiques.

- Cf. vote BS global mentionné ci-dessus -

**Points spécifiques à la mission**

---

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées hors inscriptions budgétaires, au titre de la mission *administration générale, finances et ressources humaines* :

⇒ **Au titre du programme gestion budgétaire et financière**

- ↳ a approuvé la réduction de capital de la SEM Croissance Verte de 2.100.000 € pour le porter de 10.000.000 € à 7.900.000 € par voie de rachat en vue de leur annulation de 2.100 actions d'une valeur nominale de 1.000 €, au prix unitaire de 1.000 € par action ;
- ↳ a approuvé sous la condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital, la nouvelle composition du Conseil d'Administration ;

- ⇒ a approuvé sous la condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital, le projet de statuts modifiés de la SEM Croissance Verte, tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- ⇒ a approuvé sous la condition suspensive de l'approbation par les dix autres collectivités actionnaires ayant exprimé leur souhait de sortir de l'actionnariat de la SEM du rachat de leurs actions dans le cadre de la réduction de capital, la cession des 200 actions détenues par le Département de la Mayenne à la SEM Croissance Verte en vue de leur annulation, au prix de 1.000 € par action ;
- ⇒ a donné tous pouvoirs à Monsieur le Président du Conseil départemental pour accomplir en tant que de besoin, toutes formalités et tous actes requis en vue du rachat des actions par la SEM et notamment, l'acceptation de l'offre de rachat, la demande d'agrément, l'ordre de mouvement ;
- ⇒ a renoncé expressément à exercer le droit de préemption dans le cadre des cessions d'actions envisagées par les dix autres collectivités actionnaires ayant exprimé leur souhait de sortir de l'actionnariat de la SEM Croissance Verte ;
- ⇒ a pris acte de la sortie, à compter de la date de la réalisation de la réduction de capital, du Département de la Mayenne de l'actionnariat de la SEM Croissance Verte et la cessation de son mandat d'administrateur et de son mandat de membre du Comité de suivi à compter de cette même date ;
- ⇒ a donné tous pouvoirs au Représentant du Département de la Mayenne au Conseil d'administration et au Représentant du Département à l'Assemblée Générale de la SEM Croissance Verte pour porter un vote favorable au projet de réduction de capital, à la future composition du Conseil d'Administration et à l'adoption du projet de statuts modifiés de la Société.

⇒ **Au titre du programme ressources humaines**

- approbation de la reconduction de la convention triennale d'objectifs et de moyens à intervenir entre le Département de la Mayenne et le syndicat mixte ouvert Mayenne Très Haut Débit telle que présentée et autorisation donnée au Président du Conseil départemental à signer ladite convention.
- approbation des termes de la convention cadre relative à la mise à disposition des accompagnants d'élèves en situation de handicap à intervenir avec la direction départementale des services de l'éducation nationale présentée et autorisation donnée au Président du Conseil départemental à signer ladite convention.
- adaptation de l'effectif aux besoins de la collectivité :
  - augmentation de la capacité de recrutement de jeunes en apprentissage de 5 postes supplémentaires portant ainsi le nombre de postes ouverts à l'apprentissage à 40 ;
  - création d'emplois non permanents (articles L. 332-23 1 et L. 332-23 2 du code général de la fonction publique) afin de favoriser le recrutement d'apprentis, et de faciliter l'insertion professionnelle de ces derniers formés au Département :
    - 6 mois par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
    - 6 mois par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
- mission *administration générale, finances et ressources humaines*
  - création de 2 emplois permanents pour la direction de la direction de la transformation et de l'innovation : 1 poste de chef de service adjoint et 1 poste d'administrateur fonctionnel, par référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

→ mission *territoires*

- création de 2 emplois permanents de rédacteur dans le cadre de la Maison de l'habitat : 1 poste de responsable d'unité gestion des aides et 1 poste de gestionnaire habitat, en charge de l'instruction des différentes aides venant en complément de celui existant.

→ mission *prévention et protection de l'enfance*

- création d'emplois non permanents (articles L. 332-23 1 et L. 332-23 2 du code général de la fonction publique) : poursuite pour 1 an supplémentaire du poste de renfort de chargé de recrutement des assistants familiaux voté lors du BP 2021.

→ mission *insertion et action sociale de proximité*

- création d'emplois non permanents pour assurer des renforts dans le cadre de l'expérimentation France travail (article L. 332-24 du code général de la fonction publique) : 1 chargé d'orientation, par référence aux cadres d'emplois d'assistant territorial socio-éducatif ou d'attaché territorial et 1 gestionnaire insertion, par référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

- création d'un emploi permanent : 1 poste d'animateur à l'insertion, par référence au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.

→ mission *autonomie*

- création de 3 postes d'évaluateur des besoins médico-sociaux (dont 2 suite à la réussite au concours), par référence au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et d'un poste de médecin à la direction de l'autonomie (par transfert des emplois du GIP-MDPH vers le Département). Ces créations de poste départementaux s'accompagnent d'une diminution de la contribution du Département au fonctionnement du GIP-MDPH à due concurrence de la masse salariale.

→ mission *attractivité*

- création d'emplois non permanents pour assurer des renforts (article L. 332-23 du CGFP) : 300 heures de vacations de guide-conférencier ou par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial du patrimoine pour l'organisation de visites ou d'évènements qui pourraient être amenés à être organisés sur l'année 2023 ;

- création d'emplois non permanents pour assurer des renforts (article L. 332-23 du CGFP) : augmentation des heures de vacation de 1 300 heures pour le musée Robert Tatin afin d'assurer des missions de médiation, notamment à destination du public scolaire.

⇒ **Au titre du programme sécurité juridique**

➤ désignation de madame Emilie MOYSAN-JEANNARD, Maître de conférence en droit public exerçant à Le Mans université, en qualité de référent déontologue des élus pour la durée de la mandature, étant précisé que l'indemnisation des vacations effectuées est fixée à 80 euros par dossier traité et que les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

- Adopté à l'unanimité des votants (10 abstentions :  
Bruno BERTIER, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN,  
Nadège DAVOUST, Christine DUBOIS, Stéphanie LEFOULON,  
Marie-Laure LE MÉE-CLAVREUL, Antoine LEROYER,  
Camille PÉTRON et Antoine VALPRÉMIT  
N'ont pas pris part au vote et ont quitté la salle des délibérations :  
Magalie d'ARGENTRÉ, Louis MICHEL, Vincent SAULNIER) -

## MISSION 2 TERRITOIRES

### 2-00 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - MISSION TERRITOIRES

Rapporteur : Nicole BOUILLOU

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées dans le cadre du budget supplémentaire 2023 au titre de la mission *territoires* :

⇒ **Au titre du programme développement local**

• ***Au titre de l'action démarches partenariales avec les territoires***

- inscription de 650 000 € de crédits complémentaires en dépenses d'investissement (+ 600 000 € pour l'aide à l'immobilier d'entreprise et + 50 000 € pour le financement des études du programme « Petites villes de demain ») ;
- inscription de 200 000 € en recettes d'investissement : +150 000 € au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise (part des EPCI) et + 50 000 € dans le cadre du financement du programme « Petites villes de demain » par la Banque des territoires.

• ***Au titre de l'action ingénierie d'aménagement du territoire***

- inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 108 314 € en fonctionnement dont 82 414 € destinés à augmenter les moyens alloués au CAUE de la Mayenne dans le cadre de son projet de direction et sous réserve de son intégration à la Maison départementale de l'Habitat.

• ***Au titre de l'action soutien de divers organismes***

- inscription de 15 000 € en fonctionnement au titre de la participation du Département au festival d'art numérique Recto/Verso organisé en marge du Salon Laval Virtual.

⇒ **Au titre du programme habitat**

• ***Au titre de l'action coordination de la politique départementale de l'habitat***

- inscription de 50 000 € en dépenses de fonctionnement dans le cadre de l'augmentation de la participation du Département au budget de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) afin de contribuer à l'intégration du volet hébergement dans le champ de l'Observatoire du Plan départemental pour l'hébergement et l'habitat (PD2H).

⇒ **Au titre du programme routes**

• ***Au titre de l'action travaux neufs sur les liaisons routières stratégiques***

- inscription de crédits nouveaux à hauteur de 2 533 522,07 en investissement pour :
  - solder les marchés de travaux des contournements de Château-Gontier-sur-Mayenne (dont 2,145 M€ pour le contentieux en cours + soldes) et de Cossé-le-Vivien (+ 207 335 €) ;
  - régler des frais et indemnités agricoles (+ 10 900 €) ;

- contribuer au financement de l'opération de déviation sud-ouest d'Ernée (RN12) à hauteur de + 170 000 € (soit une contribution de 10 %) conformément aux termes de la convention pour poursuivre les études, les procédures et la maîtrise foncière du projet dans l'attente de la contractualisation de l'avenant *mobilités* du Contrat de plan État Région 2023-2027.
- **Au titre de l'action *suppression des passages à niveau***
  - inscription de 17 900 € en dépenses de fonctionnement pour le versement des indemnités agricoles et régularisation de frais d'enquête.
- **Au titre de l'action *travaux et entretien du réseau fluvial***
  - inscription de 80 000 € supplémentaires en dépenses d'investissement pour des travaux sur un pont situé à Ménil.
- **Au titre de l'action *travaux et sécurité sur le réseau routier départemental***
  - inscription de 344 282 € en dépenses nouvelles d'investissement dont :
    - régularisations de remboursement d'avances et de révisions (+ 126 782 €) ;
    - solde de la soute à verser à la Commune de Château-Gontier-sur-Mayenne suite au déclassement de sections de RD (+ 103 500 €) ;
    - réserve foncière à Loiron-Ruillé, en vue de l'aménagement de la RD 124 (+ 95 000 €) ;
  - inscription de 39 350 € en dépenses de fonctionnement :
    - réparation d'un dommage du domaine public (+ 30 500 €) ;
    - complément de crédits pour l'organisation des journées de la sécurité routière (+ 7 600 €) ;
    - adhésion au CEREMA (+ 1 250 €) ;
  - inscription de 165 432,95 € en recettes d'investissement principalement pour le financement de 2 ouvrages cyclo-piétons aux abords du giratoire de l'Octroi à Laval.

- Cf. vote BS global mentionné ci-dessus -

## MISSION 3 PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

### **3-00 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - MISSION PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE**

Rapporteur : Nicole BOUILLOU

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental :

⇒ a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées dans le cadre du budget supplémentaire 2023 au titre de la mission *prévention et protection de l'enfance* :

⇒ **Au titre du programme prévention et protection des enfants et des familles**

• **Au titre de l'action accompagnement spécifiques**

➤ inscription de 900 000 € en dépenses de fonctionnement pour l'hébergement spécifique et l'accueil hors département de jeunes confiés, au regard du réalisé 2022 et de 9 350 € pour l'entretien des maisons d'accueil.

• **Au titre des actions auprès des familles**

➤ inscription de 30 000 € en fonctionnement au titre de la participation du Département au financement du Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale « L'appui ».

• **Au titre des actions socio-éducatives**

➤ inscription de 43 894 € en dépenses de fonctionnement pour l'exercice des aides éducatives en milieu ouvert (AEMO) et liée à l'ajustement de la tarification de l'association Chanteclair et les Apprentis d'Auteuil ainsi que pour le financement des rendez-vous de la protection de l'enfance.

• **Au titre de l'action établissements**

➤ inscription d'un montant total de 1 125 907 € en fonctionnement : Maisons d'enfants à caractère social (MECS), dotation complémentaire Chanteclair, externalisation de la tarification, ajustement de la tarification pour les Apprentis d'Auteuil, désaississements ;

➤ inscription en recettes de 430 000 € au titre des dessaisissements et recouvrements sur les autres départements (niveau du programme).

• **Au titre de l'action familles d'accueil**

➤ inscription de 338 986 € en dépenses de fonctionnement au titre de la convention Francas (vacances des enfants), de l'ajustement de la tarification et des impacts de la loi Tacquet (service accueil familial de Chanteclair).

⇒ **Au titre du programme prévention, protection maternelle et infantile**

• ***Au titre de l'action PMI – Santé maternelle et infantile***

- inscription de 19 360 € en dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre des nouvelles recommandations dans le cadre du schéma vaccinal des enfants et l'ajustement du coût de la collecte des déchets médicaux.

- Cf. vote BS global mentionné ci-dessus -

**Points spécifiques à la mission prévention et protection de l'enfance :** \_\_\_\_\_

Rapporteur : Julie DUCOIN

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées hors inscriptions budgétaires, au titre de la mission *prévention et protection de l'enfance* :

- ⇒ attribution d'une subvention de 30 000 € au Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale « L'appui » et autorisation donnée au Président du Conseil départemental pour signer la convention correspondante telle que présentée.
- ⇒ poursuite de l'adhésion du Département au GCS e-santé des Pays de la Loire, groupement régional d'appui au développement de la e-santé, permettant de favoriser la coopération entre le privé et le public et entre la ville et l'hôpital.
- ⇒ autorisation donnée au Président du Conseil départemental pour signer la nouvelle convention constitutive telle que présentée dans ce cadre.

- Adopté à l'unanimité -

## MISSION 4 INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

### 4-00 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - MISSION INSERTION ET ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

Rapporteur : Nicole BOUILLON

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental :

❖ a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées dans le cadre du budget supplémentaire 2023 au titre de la mission *insertion et action sociale de proximité* :

⇒ **Au titre du programme *action sociale de proximité - insertion sociale et professionnelle***

• ***Au titre des actions d'insertion professionnelle***

- inscription de crédits de fonctionnement à hauteur de 521 734 € au titre de la mise en œuvre de l’expérimentation du dispositif 15 à 20 heures d’activités pour les B.RSA, dispositifs co-financés dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) et avenant à la convention MSA ;
- inscription en recettes de 614 202 € au titre de la compensation de l’Etat au dispositif 15 à 20 heures d’activités B.RSA et autres dispositifs co-financés dans le cadre du FSE.

• ***Au titre des actions d'insertion sociale***

- inscription de 211 102 € complémentaires en dépenses au titre du dispositif 15 à 20 heures d’activités B.RSA et autres dispositifs co-financés dans le cadre du FSE ;
- inscription en recettes de 262 041 € au titre de la compensation de l’Etat au dispositif 15 à 20 heures d’activités B.RSA et autres dispositifs co-financés dans le cadre du FSE.

• ***Au titre de l'action divers - animation du dispositif***

- inscription de 10 520 € en fonctionnement au titre du soutien technique pour l’instruction des dossiers liés au Fonds Social Européen.

• ***Au titre de l'action Fonds solidarité logement***

- inscription de 60 000 € en dépenses de fonctionnement, en lien avec l’évolution du règlement FSL ;
- inscription de 15 000 € en recettes, au titre de la participation nouvelle de TOTAL Energie.

- Cf. vote BS global mentionné ci-dessus -

**Points spécifiques à la mission insertion et action sociale de proximité :**

---

Rapporteur : Gwénaël POISSON

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées hors inscriptions budgétaires, au titre de la mission *insertion et action sociale de proximité* :

- ﴿ approbation du rapport d'exécution 2022-2023 relatif à la convention pluriannuelle d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi tel que présenté, en vue de sa transmission à Madame la Préfète ;
- ﴿ attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 30 000 € à l'association Emmaüs, au titre de la participation du Département au projet de construction d'un nouveau magasin destiné à l'espace de vente et autorisation donnée au Président du Conseil départemental pour signer la convention correspondante.

*- Adopté à la l'unanimité -*

- ﴿ approbation des termes de la convention de financement présentée, concernant la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA en Mayenne ainsi que ses annexes ;
- ﴿ autorisation donnée au Président du Conseil départemental pour signer ladite convention ;

*- Adopté à la majorité (10 votes contre :*

*Bruno BERTIER, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN,  
Nadège DAVOUST, Christine DUBOIS, Stéphanie LEFOULON,  
Marie-Laure LE MÉE-CLAVREUL, Antoine LEROYER,  
Camille PÉTRON et Antoine VALPRÉMIT) -*

## MISSION 5 ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

### 5-00 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - MISSION ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

Rapporteurs : Nicole BOUILLOU

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental :

❖ a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées dans le cadre du budget supplémentaire 2023 au titre de la mission *environnement et agriculture* :

⇒ **Au titre du programme eau**

• ***Au titre de l'action préservation de la ressource***

- inscription de 50 000 € en dépenses de fonctionnement pour le développement d'actions de sensibilisation et d'accompagnement à la sobriété en eau auprès du grand public, en prévision d'éventuelles périodes de sécheresse ;
- inscription de 200 000 € en recettes complémentaires, provenant du fonds d'eau et portant ainsi à 5 200 000 € la recette prévisionnelle du fonds pour 2023 (niveau programme).

⇒ **Au titre du programme déchets et énergie**

• ***Au titre de l'action accompagnement des porteurs de projets***

- augmentation en dépenses d'investissement de l'enveloppe dédiée au financement des projets d'énergies renouvelables thermiques (COTER 2) :
  - + 20 000 € pour les études de faisabilité et assistances à maîtrise d'ouvrage portées par le Département au titre des collectivités. La subvention ADEME est augmentée de façon équivalente (70% des dépenses) afin d'être en mesure de soutenir les 12 études de faisabilité et 3 assistances à maîtrise d'ouvrage identifiées pour 2023 ;
  - + 80 000 € pour les projets portés par des acteurs locaux de droit privé. La subvention ADEME est augmentée d'autant afin d'être en mesure de soutenir un projet d'envergure ;
  - 50 000 € dans le même temps pour les projets portés par les établissements publics. La subvention ADEME est également réduite, au vu des versements d'aides qui seront effectifs en 2023.

• ***Au titre de l'action connaissance et sensibilisation***

- inscription en dépenses de fonctionnement de 10 000 € pour des prestations de service diverses liées au plan de communication du COTER (en lien avec la structuration de la filière bois énergie, le développement et la gestion durable de la ressource bocagère et l'organisation de visites d'installations d'énergie renouvelable thermique) et de 1 000 € s'agissant de la cotisation au titre de l'adhésion au réseau RECIT (réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire).

• **Au titre de l'action exemplarité de l'institution**

- inscription en investissement de 125 000 € pour le lancement du Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) et la réalisation d'environ 25 audits multi-thématisques en lien avec les objectifs du Décret tertiaire.

⇒ **Au titre du programme milieux et paysages**

• **Au titre de l'action préservation et valorisation**

- inscription de 40 000 € en dépenses d'investissement pour les aménagements scénographiques en cours de conception sur la Corniche de Pail ;
- augmentation des autorisations de programmes (AP) de + 122 015 € pour honorer les derniers engagements sur le programme de restauration de cours d'eau et + 500 000 € pour répondre aux demandes de subventions sur les projets territoriaux intégrés dans le cadre de la nouvelle politique bocagère du Département.

⇒ **Au titre du programme mobilités durables**

• **Au titre de l'action mobilité douce**

- inscription de 25 000 € en dépenses d'investissement pour l'octroi d'une subvention à l'association ETIC53 permettant l'aquisition d'une quinzaine de vélo à assistance électrique mis à disposition des publics en insertion, dans le cadre de la gestion de la Plateforme Mobilité.

• **Au titre de l'action animation et sensibilisation**

- inscription de 100 000 € en dépenses de fonctionnement afin de lancer une étude d'opportunité de déploiement de lignes de covoitage à l'échelle départementale et de 50 000 € en recettes correspondant au soutien de cette étude par l'État dans le cadre du Fonds vert.

⇒ **Au titre du programme agenda bas carbone**

• **Au titre de l'action pilotages, connaissances, échanges et sensibilisation**

- inscription de 25 000 € en dépenses de fonctionnement pour le lancement d'une étude prospective et stratégique sur les puits de carbone.

• **Au titre de l'action expérimentation et mobilisation des territoires et des acteurs**

- inscription de 110 000 € en fonctionnement concernant l'enveloppe destinée à accompagner les porteurs de projets privés permettant également au Département d'adhérer au GIEC Régional Pays de la Loire et de financer des actions de mobilisation des entreprises artisanales ;
- diminution de 80 000 € de l'enveloppe dédiée aux acteurs publics.

⇒ **Au titre du programme agriculture**

• ***Au titre de l'action conduite de la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE)***

- inscription de 100 000 € en dépenses d'investissement concernant une correction comptable s'agissant d'un titre en doublon pour le contournement d'Ernée.

• ***Au titre de l'action soutien à la promotion et valorisation de la production agricole***

- inscription de 8 000 € en fonctionnement pour l'accompagnement de nouvelles initiatives et manifestations exceptionnelles s'agissant des aides au fonctionnement en agriculture.

- Cf. vote BS global mentionné ci-dessus -

**Points spécifiques à la mission environnement et agriculture :** \_\_\_\_\_

Rapporteur: Louis MICHEL

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées hors inscriptions budgétaires, au titre de la mission *environnement et agriculture* :

- ↳ adhésion du Département à l'association RECIT – réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire, étant précisé que le coût de cette adhésion s'élève à 1 000 € par an.

- Adopté à l'unanimité -

## 5-02 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS

Rapporteur : Louis MICHEL

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental :

- ↳ a approuvé les modifications apportées au budget primitif 2023 du budget annexe du traitement des déchets ménagers, détaillées dans le rapport 5-02, et adopté le budget supplémentaire 2023 dudit budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 137 270,36 € en mouvements réels (hors virements entre sections) ;

Le volume du budget annexe du traitement des déchets ménagers, détaillé ci-dessous, est ainsi porté à 12 097 020,36 € en mouvements réels pour l'exercice 2023.

### DÉPENSES PAR SECTION

#### FONCTIONNEMENT

#### BUDGET ANNEXE DÉCHETS

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	BP	RP	BS	Total
2023	6	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	R	1 000,00		-500,00	500,00
2023	7	6068	AUTRES FOURNITURES		2 500,00			2 500,00
2023	10	615221	ENTRETIEN		90 000,00			90 000,00
2023	11	60612	ÉLECTRICITÉ		14 000,00			14 000,00
2023	13	60611	EAU		1 000,00		500,00	1 500,00
2023	16	62871	REMBOURSEMENT CHARGE DE PERSONNEL		180 000,00			180 000,00
2023	17	6231	ANNONCES ET INSERTIONS		5 000,00		-5 000,00	0,00
2023	18	611	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES		40 000,00			40 000,00
2023	19	611	TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS		1 270 000,00		2 413 500,00	3 683 500,00
2023	20	611	TRANSPORT ET TRAITEMENT DES REFIOM		450 000,00		-80 500,00	369 500,00
2023	21	611	EXPLOITATION DU CVED DE PONTMAIN		5 000 000,00		300 000,00	5 300 000,00
2023	23	66111	CRÉDIT AGRICOLE CVED EXTENSION		2 668,00			2 668,00
2023	32	66111	EMPRUNT 2003		7 711,00			7 711,00
2023	114	62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT(BUDGET ANNEXE)		7 000,00			7 000,00
2023	1116	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		2 000,00			2 000,00
2023	2155	65888	AJUSTEMENT TVA		10,00			10,00
2023	7173	62871	REMBOURSEMENT FRAIS GENERAUX		20 300,00			20 300,00
2023	7175	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		800,00			800,00
2023	9180	62878	REMBOURSEMENT EPCI GARDIENNAGE QUAI TRANSFERT		75 000,00			75 000,00
2023	10182	66111	INTERETS CREDIT MUTUEL QUAI DE PARIGNE		8 865,00			8 865,00
2023	11187	62878	REMBOURSEMENT TAXE LOCALE UVE		94 500,00		-800,00	93 700,00
2023	16194	6234	RECEPTIONS		2 000,00			2 000,00
2023	17201	6068	FOURNITURES DIVERSES ATDB		1 000,00			1 000,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>R</b>	<b>7 275 354,00</b>		<b>2 627 200,00</b>	<b>9 902 554,00</b>

2023	85	023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	O			1 124 123,53	1 124 123,53
2023	93	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		1 298 189,00			1 298 189,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>O</b>	<b>1 298 189,00</b>		<b>1 124 123,53</b>	<b>2 422 312,53</b>

**TOTAL**

**8 573 543,00**

**3 751 323,53**

**12 324 866,53**

**INVESTISSEMENT**

**BUDGET ANNEXE DÉCHETS**

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	BP	RP	BS	Total
2023	<b>36</b>	1641	GROUPE DU CRÉDIT AGRICOLE EXTENSION	<b>R</b>	150 000,00			150 000,00
2023	<b>43</b>	1641	EMPRUNTS 2003		113 500,00			113 500,00
2023	<b>45</b>	2317	TRAVAUX QUAI DE TRANSFERT		500 000,00	22 044,58	-300 000,00	222 044,58
2023	<b>104</b>	2031	FRAIS D ETUDES		425 000,00	109 325,33	125 000,00	659 325,33
2023	<b>2153</b>	2313	TRAVAUX FUTURS "RENOUVELLEMENT FOUR" CVED		3 319 562,00	231 542,75	-2 700 876,47	850 228,28
2023	<b>10184</b>	1641	REMBOURSEMENT EMPRUNT QUAI PARIGNE		43 334,00			43 334,00
2023	<b>14192</b>	21578	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE QUAIS		3 000,00			3 000,00
2023	<b>15193</b>	2031	FRAIS D ETUDES QUAIS		100 000,00			100 000,00
2023	<b>16196</b>	2051	CONCESSIONS ET DROITS LOGICIELS		30 000,00	23 034,17		53 034,17
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>R</b>	<b>4 684 396,00</b>	<b>385 946,83</b>	<b>-2 875 876,47</b>	<b>2 194 466,36</b>
2023	<b>2145</b>	13911	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	<b>O</b>	152 676,00			152 676,00
2023	<b>2146</b>	13913	REPRISE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE		21 399,00			21 399,00
2023	<b>2147</b>	139172	REPRISE DE SUBVENTION FEDER		269 481,00			269 481,00
2023	<b>2159</b>	13918	SUBV D EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES		168 678,00			168 678,00
2023	<b>5168</b>	13912	SUBV D EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - REGIONS		1 560,00			1 560,00
2023	<b>18202</b>	2313	TRANSFERTS FRAIS D'ETUDES DEPENSES				118 087,00	118 087,00
2023	<b>18203</b>	2317	TRANSFERTS FRAIS D'ETUDES DEPENSES				72 135,00	72 135,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>O</b>	<b>613 794,00</b>		<b>190 222,00</b>	<b>804 016,00</b>
			<b>TOTAL</b>		<b>5 298 190,00</b>	<b>385 946,83</b>	<b>-2 685 654,47</b>	<b>2 998 482,36</b>

**RECETTES PAR SECTION**

**FONCTIONNEMENT**

**BUDGET ANNEXE DÉCHETS**

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	BP	RP	BS	Total
2023	<b>59</b>	706888	TRAITEMENT DES ARCHIVES DE BANQUES	<b>R</b>	2 000,00			2 000,00
2023	<b>60</b>	706888	TRAITEMENT AUTRES DÉCHETS INDUSTRIELS		20 000,00			20 000,00
2023	<b>63</b>	7078	VENTE DES MÉTAUX ISSUS DES MACHEFERS		160 000,00		40 000,00	200 000,00
2023	<b>65</b>	74758	PARTICIPATION DES ÉTABLISSEMENT PUBLICS		5 075 749,00		2 678 621,00	7 754 370,00
2023	<b>1141</b>	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				831 702,53	831 702,53
2023	<b>3157</b>	7088	PRODUIT DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE		5 000,00		-2 000,00	3 000,00
2023	<b>4167</b>	706888	RECETTES D'EXPLOITATION UVE		2 697 000,00		203 000,00	2 900 000,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>R</b>	<b>7 959 749,00</b>		<b>3 751 323,53</b>	<b>11 711 072,53</b>

2023	<b>2148</b>	777	REPRISE DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	<b>O</b>	613 794,00			613 794,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>O</b>	<b>613 794,00</b>			<b>613 794,00</b>
			<b>TOTAL</b>		<b>8 573 543,00</b>		<b>3 751 323,53</b>	<b>12 324 866,53</b>

**INVESTISSEMENT**

**BUDGET ANNEXE DÉCHETS**

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	BP	RP	BS	Total
2023	<b>57</b>	1641	PRODUIT GLOBALISÉ DES EMPRUNTS	<b>R</b>	4 000 000,00		-4 000 000,00	0,00
2023	<b>2151</b>	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES				265 256,06	265 256,06
2023	<b>10185</b>	001	SOLDE D EXECUTION D INVESTISSEMENT REPORTÉ				120 690,77	120 690,77
2023	<b>13190</b>	024	PRODUIT DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS (RECETTES)		1,00			1,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>R</b>	<b>4 000 001,00</b>		<b>-3 614 053,17</b>	<b>385 947,83</b>

2023	<b>84</b>	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>O</b>			1 124 123,53	1 124 123,53
2023	<b>119</b>	281318	AMORTISSEMENT DES AUTRES BATIMENTS PUBLICS		1 004 605,00			1 004 605,00
2023	<b>1126</b>	28121	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PLANTATIONS D ARBRES ET ARBUSTES		339,00			339,00
2023	<b>1127</b>	281578	AMORTISSEMNET DES IMMOS CORPORELLES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		2 379,00			2 379,00
2023	<b>1132</b>	2817318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		133 662,00			133 662,00
2023	<b>1145</b>	28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D ETUDES		95 532,00			95 532,00
2023	<b>16197</b>	28041582	SUBV EQUIP AUX ORGANISMES PUBLICS STRUCTURES INTERCOMMUNALES		6 334,00			6 334,00
2023	<b>16200</b>	2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		55 338,00			55 338,00
2023	<b>18204</b>	2031	TRANSFERTS FRAIS D'ETUDES RECETTES				190 222,00	190 222,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>O</b>	<b>1 298 189,00</b>		<b>1 314 345,53</b>	<b>2 612 534,53</b>
			<b>TOTAL</b>		<b>5 298 190,00</b>		<b>-2 299 707,64</b>	<b>2 998 482,36</b>

¶ a, en application de l'article L1411-3 du *Code général des collectivités territoriales*, pris acte du rapport annuel 2022 de la société Cosynergie 53, délégataire de l'exploitation du centre de valorisation énergétique des déchets de Pontmain.

- Adopté à la majorité  
(10 votes contre :

*Bruno BERTIER, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN,  
Nadège DAVOUST, Christine DUBOIS, Stéphanie LEFOULON,  
Marie-Laure LE MEE-CLAVREUL, Antoine LEROYER,  
Camille PÉTRON et Antoine VALPRÉMIT*

*et 4 abstentions :*

*Jean-Marc ALLAIN, Élisabeth DOINEAU,  
Françoise DUCHEMIN et Christophe LANGOUËT -  
N'ont pas pris part au vote et ont quitté la salle des délibérations :  
Louis MICHEL, Vincent SAULNIER et Sylvie VIELLE) -*

## 5-04 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (LDA53)

Rapporteur : Claude TARLEVÉ

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental a approuvé les modifications apportées au budget primitif 2023 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, détaillées dans le rapport 5-04, et adopté le budget supplémentaire 2023 dudit budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 1 241 888,91 € en mouvements réels.

Le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses, détaillé ci-dessous, est ainsi porté à 5 466 464,91 € en mouvements réels pour l'exercice 2023.

### DÉPENSES PAR SECTION

#### FONCTIONNEMENT

#### BUDGET ANNEXE LDA 53

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	BP	RP	BS	Total
2023	3	617	ACCREDITATION COFRAC ET ETUDES DIVERSES	R	45 000,00			45 000,00
2023	10	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL		8 000,00			8 000,00
2023	12	60631	PRODUITS D'ENTRETIEN		7 000,00			7 000,00
2023	13	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		6 000,00			6 000,00
2023	17	6068	REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE		440 000,00		22 750,00	462 750,00
2023	19	61358	LOCATIONS MOBILIERES		8 000,00			8 000,00
2023	21	615221	ENTRETIEN BATIMENTS		35 000,00		25 000,00	60 000,00
2023	23	6156	MAINTENANCE		130 000,00		10 000,00	140 000,00
2023	24	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIELS		27 000,00		20 000,00	47 000,00
2023	26	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		10 000,00			10 000,00
2023	27	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT		6 500,00			6 500,00
2023	28	60612	ELECTRICITE ET GAZ		140 000,00			140 000,00
2023	30	62871	REMBOURSEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL (FRAIS COMMUNS)		50 000,00		5 000,00	55 000,00
2023	37	6182	DOCUMENTATION		3 500,00		3 000,00	6 500,00
2023	38	6188	AUTRES FRAIS DIVERS		500,00			500,00
2023	40	6261	FRAIS D AFFRANCHISSEMENT		2 300,00			2 300,00
2023	42	6241	TRANSPORT DE BIENS		9 000,00		2 000,00	11 000,00
2023	45	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS		500,00			500,00
2023	47	62871	REMBOURSEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL CHARGES DE PERSONNEL		2 570 000,00		35 000,00	2 605 000,00
2023	48	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		57 500,00		3 041,12	60 541,12
2023	53	6228	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		176 500,00		60 000,00	236 500,00
2023	56	6184	FORMATION		12 000,00			12 000,00
2023	92	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		500,00			500,00

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	BP	RP	BS	Total
2023	<b>93</b>	6583	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES		500,00			500,00
2023	<b>8147</b>	6541	CREANCES ADMISES NON VALEURS		3 000,00			3 000,00
2023	<b>8148</b>	6542	CREANCES ETEINTES		1 500,00		1 500,00	3 000,00
2023	<b>8150</b>	65888	AUTRES				25 000,00	25 000,00
2023	<b>9150</b>	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		2 000,00			2 000,00
2023	<b>14160</b>	6234	RECEPTIONS		3 000,00			3 000,00
2023	<b>14161</b>	6238	DIVERS		500,00			500,00
2023	<b>14163</b>	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT ATDB					
2023	<b>15166</b>	615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS ATDB					
2023	<b>15167</b>	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES				6,00	6,00
2023	<b>17168</b>	6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS		4 276,00			4 276,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>R</b>	<b>3 759 576,00</b>		<b>212 297,12</b>	<b>3 971 873,12</b>
2023	<b>66</b>	023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	<b>O</b>	976,00		95 509,52	96 485,52
2023	<b>83</b>	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		209 114,00		152 064,00	361 178,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>O</b>	<b>210 090,00</b>		<b>247 573,52</b>	<b>457 663,52</b>
			<b>TOTAL</b>		<b>3 969 666,00</b>		<b>459 870,64</b>	<b>4 429 536,64</b>

**INVESTISSEMENT**

**BUDGET ANNEXE LDA 53**

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	BP	RP	BS	Total
2023	<b>4116</b>	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	<b>R</b>				
2023	<b>4118</b>	21828	MATERIEL DE TRANSPORT			13 915,35		13 915,35
2023	<b>4119</b>	21578	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		160 000,00	131 144,58	150 000,00	441 144,58
2023	<b>4124</b>	2031	FRAIS D ETUDES DRB				10 000,00	10 000,00
2023	<b>4126</b>	2313	TRAVAUX LDA		300 000,00	17 558,26	590 000,00	907 558,26
2023	<b>5137</b>	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE			420,00		420,00
2023	<b>8149</b>	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		5 000,00	1 880,00	35 000,00	41 880,00
2023	<b>10154</b>	2313	TRAVAUX DRB			79 673,60		79 673,60
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>R</b>	<b>465 000,00</b>	<b>244 591,79</b>	<b>785 000,00</b>	<b>1 494 591,79</b>

2023	<b>7144</b>	13913	SUBV D EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	<b>O</b>	40 187,00		12 000,00	52 187,00
2023	<b>11156</b>	13911	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		4 904,00			4 904,00
2023	<b>18170</b>	2313	TRANSFERTS FRAIS D'ETUDES DEPENSES				2 062,00	2 062,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>O</b>	<b>45 091,00</b>		<b>14 062,00</b>	<b>59 153,00</b>
			<b>TOTAL</b>		<b>510 091,00</b>	<b>244 591,79</b>	<b>799 062,00</b>	<b>1 553 744,79</b>

### RECETTES PAR SECTION

#### FONCTIONNEMENT

##### BUDGET ANNEXE LDA 53

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	BP	RP	BS	Total
2023	<b>50</b>	70641	RECETTES D ANALYSES	R	2 775 000,00		-180 000,00	2 595 000,00
2023	<b>51</b>	75822	PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINI PAR BUDGET PRINCIPAL		938 867,00			938 867,00
2023	<b>52</b>	7473	DOTATION CONSEIL DEPARTEMENTAL (CAMPAGNE PROPHYLAXIE)		209 000,00			209 000,00
2023	<b>88</b>	75888	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		100,00			100,00
2023	<b>4132</b>	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				627 870,64	627 870,64
2023	<b>4134</b>	7584	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		1 000,00			1 000,00
2023	<b>17169</b>	7817	REPRISES SUR DEPRECiations DES ACTIFS CIRCULANTS		608,00			608,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	R	<b>3 924 575,00</b>		<b>447 870,64</b>	<b>4 372 445,64</b>
2023	<b>7145</b>	777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L EXERCIC	O	45 091,00		12 000,00	57 091,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	O	<b>45 091,00</b>		<b>12 000,00</b>	<b>57 091,00</b>
			<b>TOTAL</b>		<b>3 969 666,00</b>		<b>459 870,64</b>	<b>4 429 536,64</b>

#### INVESTISSEMENT

##### BUDGET ANNEXE LDA 53

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	BP	RP	BS	Total
2023	<b>94</b>	001	RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE	R			794 018,27	794 018,27
2023	<b>6143</b>	1313	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL		300 000,00			300 000,00
2023	<b>13158</b>	024	PRODUIT DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS (RECETTES)		1,00			1,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	R	<b>300 001,00</b>		<b>794 018,27</b>	<b>1 094 019,27</b>
2023	<b>67</b>	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	O	976,00		95 509,52	96 485,52
2023	<b>72</b>	281848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS		2 038,00		103,00	2 141,00
2023	<b>73</b>	281578	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		110 674,00		82 672,00	193 346,00
2023	<b>74</b>	28188	AUTRES		325,00			325,00

Exercice	Ligne de crédit	Nature	Libellé de la ligne de crédit	Réel ou ordre	BP	RP	BS	Total
2023	<b>75</b>	281828	MATERIEL DE TRANSPORT		3 481,00		1 988,00	5 469,00
2023	<b>77</b>	281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE		742,00		84,00	826,00
2023	<b>78</b>	2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		814,00		20 940,00	21 754,00
2023	<b>79</b>	28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES		0,00			0,00
2023	<b>80</b>	281318	AMORTISSEMENT DES AUTRES BATIMENTS PUBLICS		85 314,00		46 277,00	131 591,00
2023	<b>11155</b>	281538	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX DIVERS		5 726,00			5 726,00
2023	<b>18171</b>	2031	TRANSFERTS FRAIS D'ETUDES RECETTES				2 062,00	2 062,00
			<b>SOUS TOTAL</b>	<b>O</b>	<b>210 090,00</b>		<b>249 635,52</b>	<b>459 725,52</b>
			<b>TOTAL</b>		<b>510 091,00</b>		<b>1 043 653,79</b>	<b>1 553 744,79</b>

- Adopté à la majorité  
(10 votes contre :

Bruno BERTIER, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN,  
Nadège DAVOUST, Christine DUBOIS, Stéphanie LEFOULON,  
Marie-Laure LE MÉE-CLAVREUL, Antoine LEROYER,  
Camille PÉTRON et Antoine VALPRÉMIT

et 4 abstentions :

Jean-Marc ALLAIN, Élisabeth DOINEAU,  
Françoise DUCHEMIN et Christophe LANGOUËT -  
N'ont pas pris part au vote et ont quitté la salle des délibérations :  
Louis MICHEL, Vincent SAULNIER et Sylvie VIELLE) -

## MISSION 6 SPORT ET CULTURE

### 6-00 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - MISSION SPORT ET CULTURE

Rapporteur : Nicole BOUILLON

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées dans le cadre du budget supplémentaire 2023 au titre de la mission *sport et culture* :

⇒ **Au titre du programme sport**

• ***Au titre de l'action jeux olympiques et paralympiques 2024***

- inscription de 30 000 € en dépenses de fonctionnement pour le réassort de dotations au titre du label « Terre de Jeux » pour les collectivités labellisées (panneaux d'entrée et de sortie de ville, oriflammes et t-shirts).

• ***Au titre de l'action manifestations sportives***

- inscription de 185 000 € supplémentaires dont 155 000 € au titre des manifestations sportives majeures (Challenger Cup de Volley-ball féminin, Motocross des nations, Tournoi qualificatif olympique d'escalade).

• ***Au titre de l'action sport de haut niveau et de haute performance***

- inscription de 59 000 € supplémentaires afin d'honorer les engagements en faveur des équipes élites (Etoile Lavalloise Mayenne Futsal Club, l'Union Sportive Lavalloise Basket-ball, Laval Cyclisme 53/DN1 VTT).

• ***Au titre de l'action aides au sport hippique***

- inscription de 217 178 € en dépenses d'investissement, en complément des 30 000 € inscrits pour le financement de travaux prévus par le syndicat mixte du centre d'entraînement Anjou-Maine (202 178 €) et travaux d'investissement à l'hippodrome de Nuillé-sur-Vicoin (15 000 €).

- Cf. vote BS global mentionné ci-dessus -

**Points spécifiques à la mission sport et culture :**

Rapporteur : Gérard DUJARRIER

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées hors inscriptions budgétaires, au titre de la mission *sport et culture* :

- attribution d'une subvention d'investissement de 232 178 € au syndicat mixte du centre d'entraînement Anjou-Maine ;
- approbation des termes de la convention telle que présentée, à intervenir dans ce cadre et autorisation donnée au Président du Conseil départemental pour signer ladite convention.

- Adopté à l'unanimité -

## MISSION 7 AUTONOMIE

### 7-00 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 – MISSION AUTONOMIE

Rapporteur : Nicole BOUILLOU

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées dans le cadre du budget supplémentaire 2023 au titre de la mission *autonomie* :

⇒ **Au titre du programme autonomie**

• **Au titre de l'*action sociale à l'hébergement***

- inscription de 25 000 € en dépenses de fonctionnement pour des frais d'actes et de contentieux.

• **Au titre de l'*action allocations individuelles de solidarité***

- inscription de 20 000 € en fonctionnement au titre des services ménagers, correspondant à l'évolution tarifaire (tarif plancher à 23 € au 01/01/2023) ;
- inscription d'un total de 1 004 540 € en recettes de fonctionnement, en lien avec l'ajustement des dotations de la CNSA pour l'année 2023 :
  - + 206 540 € au titre de l'APA et de la PCH,
  - + 798 000 € au titre de la compensation du surcoût à 100 % lié au passage du tarif plancher de l'APA et de la PCH pour les services d'aide à domicile.

• **Au titre de l'*action dotations SAMSAH SAVS***

- inscription de 50 000 € en dépenses de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet lancé pour la création de 20 mesures, afin de répondre au défaut d'offre et d'accompagnement à la vie sociale pour les handicaps visuels et auditifs.

• **Au titre de l'*action plan May'aînés***

- inscription de 344 000 € en crédits d'investissement :

- + 94 000 € dans le cadre de la mesure 3 relative au financement d'un véhicule électrique par EPCI (acquisition d'un 5<sup>e</sup> véhicule et augmentation des tarifs pour 4 véhicules) ;
- + 250 000 € dans le cadre de la mesure 1 relative à la mise en place d'une offre de logements adaptés (3 projets portés par Mayenne Habitat).

- Cf. vote BS global mentionné ci-dessus -

## MISSION 8 ATTRACTIVITÉ

### 8-00 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - MISSION ATTRACTIVITÉ

Rapporteur : Nicole BOUILLOU

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées dans le cadre du budget supplémentaire 2023 au titre de la mission *attractivité* :

⇒ **Au titre du programme tourisme**

• ***Au titre de l'action autres interventions sur le domaine départemental***

- inscription de 327 000 € en dépenses d'investissement dont 300 000 € pour le schéma de signalisation touristique niveau 1 et 27 000 € pour le schéma vélo ;
- inscription en recettes d'investissement de 150 000 € émanant d'une subvention de la Région pour des travaux de sablage sur les voies vertes.

• ***Au titre de l'action enrichir l'offre de qualité des équipements***

- inscription de 40 000 € en dépenses d'investissement pour la mise en place de 3 bornes d'information connectées sur le chemin de halage.

• ***Au titre de l'action valorisation touristique de la rivière la Mayenne***

- inscription de 10 000 € en dépenses d'investissement pour la réalisation d'une étude de faisabilité ERP sur le site de la maison éclusière de Port Rhinegard.

• ***Au titre de l'action structuration des acteurs du tourisme***

- inscription de 4 5000 € en dépenses de fonctionnement pour la revégétalisation de la Maison du tourisme et de 5 000 € en investissement pour des travaux d'aménagement extérieurs sur ce même site.

⇒ **Au titre du programme patrimoine**

• ***Au titre de l'action animation du musée Robert Tatin***

- inscription de 6 000 € de crédits nouveaux en investissement pour la restauration d'œuvres d'art (sculptures de LEB).

• ***Au titre de l'action gestion du patrimoine écrit et sonore départemental***

- inscription de 20 000 € en dépenses d'investissement pour des acquisitions dans le cadre des animations organisées pour le centenaire du bâtiment des archives (balade sonore, animation de la programmation culturelle) et de 3 000 € en fonctionnement pour le financement d'intervenants extérieurs.

- Cf. vote BS global mentionné ci-dessus -

## MISSION 9 ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

### 9-00 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023 - MISSION ENSEIGNEMENT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

Rapporteur : Nicole BOUILLOU

Réunion du : 5 juin 2023 (après-midi)

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées dans le cadre du budget supplémentaire 2023 au titre de la mission *enseignement, jeunesse et citoyenneté* :

⇒ **Au titre du programme collèges**

• ***Au titre de l'action crédits de fonctionnement des collèges privés***

- inscription de 437 290 € supplémentaires en dépenses de fonctionnement au titre du forfait « inflation » voté par l'Assemblée le 6 mars 2023, au profit des collèges privés ;
- inscription de 18 000 € pour l'acquisition de gourdes pour les collégiens.

• ***Au titre de l'action crédits de fonctionnement des collèges publics***

- inscription d'un montant total de 89 000 € en dépenses de fonctionnement pour :
  - l'acquisition de gourdes destinées aux collégiens (22 000 €)
  - l'acquisition d'équipements de protection individuelle pour les agents (30 000 €)
  - l'acquisition de livres remis aux collégiens lauréats de la mention « très bien » au brevet des collèges (12 000 €)
  - l'augmentation de la participation employeur aux repas des agents (25 000 €).

• ***Au titre de l'action équipement matériel et mobilier des collèges publics***

- inscription de 85 000 € en investissement pour l'acquisition de matériels et de mobiliers pour les collèges Jules Renard (Laval), Jules Ferry (Mayenne) et De Misedon (Port-Brillet).

• **Au titre de l'action *travaux dans les collèges publics***

- inscription de 220 600 € en dépenses d'investissement au titre d'ajustements pour la réalisation d'opérations programmées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 des collèges ;
- inscription de 207 500 € pour le versement de la subvention à allouer à la Région Pays-de-la-Loire pour la réfection de la toiture et la rénovation partielle des cuisines de la cité scolaire d'Évron.

⇒ **Au titre du programme *enseignement supérieur, recherche et innovation***

• **Au titre de l'action *accompagnement des établissements d'enseignement supérieur***

- inscription des crédits supplémentaires suivants :

- + 45 000 € au titre des subventions de fonctionnement pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2023 prévues pour l'ESTACA dans le cadre du renouvellement de la convention avec l'école ;
- + 12 500 € en crédits de fonctionnement pour l'IUT de Laval, afin de soutenir l'appel à projets universitaires, à parité avec Laval agglomération ;
- + 80 000 € en dépenses d'investissement pour la réalisation de travaux au sein du CDI du bâtiment de l'ESIEA, dont le Département est propriétaire.

- Cf. vote BS global mentionné ci-dessus -

**Points spécifiques à la mission enseignement, jeunesse et citoyenneté :** \_\_\_\_\_

Rapporteur : Sylvie VIELLE

Le Conseil départemental a statué comme indiqué ci-après sur les propositions formulées hors inscriptions budgétaires, au titre de la mission *enseignement, jeunesse et citoyenneté* :

⇒ **Au titre du programme *collèges***

- ↳ adoption de la nouvelle grille des tarifs de la restauration des collèges publics comme suit, avec application au 1<sup>er</sup> septembre 2023, étant précisé que les bourses sont susceptibles d'évoluer :

Tranches	Quotients familiaux	Coût d'un repas	Tarif	Bourses nationales	Contribution départementale	Prix facturé à la famille
<b>1</b>	<b>400</b>	<b>7,01 €</b>	<b>3,50 €</b>	<b>3,41 €</b>	<b>3,51 €</b>	<b>0,09 €</b>
<b>1 bis</b>	<b>525</b>	<b>7,01 €</b>	<b>3,50 €</b>	<b>2,19 €</b>	<b>3,51 €</b>	<b>1,31 €</b>
<b>1 ter</b>	<b>750</b>	<b>7,01 €</b>	<b>3,50 €</b>	<b>0,79 €</b>	<b>3,51 €</b>	<b>2,71 €</b>
<b>1 quater</b>	<b>1000</b>	<b>7,01 €</b>	<b>3,50 €</b>	/	<b>3,51 €</b>	<b>3,50 €</b>
<b>2</b>	<b>1200</b>	<b>7,01 €</b>	<b>4 €</b>	/	<b>3,01 €</b>	<b>4,00 €</b>
<b>3</b>	<b>1500</b>	<b>7,01 €</b>	<b>4,50 €</b>	/	<b>2,51 €</b>	<b>4,50 €</b>
<b>4</b>	<b>&gt; 1500</b>	<b>7,01 €</b>	<b>4,90€</b>	/	<b>2,11 €</b>	<b>4,90 €</b>

↳ adoption de la grille des tarifs de l'internat des collèges publics, comme précisé ci-après, avec application au 1<sup>er</sup> septembre prochain :

- tarification au quotient, articulé autour de 4 tranches, dont 3 pour les élèves boursiers

Tranches	Quotients familiaux	Coût d'un repas	Tarif	Bourses nationales	Contribution départementale	Reste à charge pour la famille
1	400	2060 €	1100 €	942 €	960 €	158 €
1 bis	525	2060 €	1100 €	702 €	960 €	398 €
1 ter	750	2060 €	1100 €	438 €	960 €	662 €
1 quater	1000	2060 €	1100 €	/	960 €	1 100 €
2	1200	2060 €	1500 €	/	560 €	1500 €
3	1500	2060 €	1800 €	/	260 €	1800 €
4	> 1500	2060 €	2000 €	/	60 €	2 000 €

↳ validation du principe de la récupération du quotient familial des familles de manière automatique selon des modalités techniques conformes au RGPD :

- mobilisation d'une interface de programmation d'application, développée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) en partenariat avec la MSA, la CNAV et la CNAF, permettant de récupérer automatiquement les quotients familiaux des personnes affiliées à ces caisses ;
- sollicitation auprès des familles et par les collèges, des informations nécessaires à la récupération du quotient familial, au moment de l'inscription des enfants.

↳ adoption des nouveaux tarifs des convives adultes comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- tarifs pour les adultes (4,90 €) : revalorisé en tenant compte de l'inflation et actualisé ainsi à 5,90 €, étant précisé que ce tarif s'applique, d'une part, aux équipes enseignantes et administratives des collèges, et aux stagiaires adultes accueillis ; d'autre part, à des adultes extérieurs aux collèges dont l'accès à la restauration scolaire est rendu possible par la voie conventionnelle ;
- tarifs pour les agents départementaux : tarif pour adultes minoré de la participation que le Conseil départemental alloue à ses personnels (2,5 €), soit un tarif actualisé à 3,40 €, étant précisé que ce tarif s'applique aux agents départementaux (agents des collèges, agents de la direction des bâtiments, de la direction de la transformation et de l'innovation, de la direction des ressources humaines...) en mission sur leur résidence administrative ou familiale, et aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), mis à disposition du Département par l'Education nationale, les chefs de cuisine bénéficient par ailleurs de la gratuité du repas, étant rappelé que pour les agents départementaux et les AESH, le Département rembourse aux collèges la différence entre le tarif adultes (5,9 €) et le tarif agents départementaux (3,4 €) soit 2,50 € par repas ;
- tarifs pour les agents départementaux en mission hors de leur résidence administrative ou familiale : facturation au Conseil départemental actualisé à 5,90 € ;
- autres tarifs : un tarif « invité » peut être voté par délibération du CA du collège pour l'accueil de personnes extérieures avec un repas particulier par exemple ou un tarif « goûter »

↳ adoption des nouvelles modalités de versement des recettes de restauration des collèges vers le Département, en remplacement du taux de l'ex-FARPI (fonds académique de rémunération des personnels d'internat), comme suit :

- ✓ allocation, par collège :
  - d'une enveloppe de 2,05 € par repas pour l'achat de denrées de qualité
  - d'une enveloppe de 0,85 € par repas pour couvrir les frais de fonctionnement du service de restauration ;

✓ versement au Département du montant différentiel calculé entre les recettes des collèges d'une part, (recettes issues des familles et les bourses nationales) et les enveloppes financières dont les collèges ont besoin pour produire des repas de qualité ; le Département garantira ainsi aux collèges un montant de 2,90 € par repas, étant précisé que ce montant est susceptible d'évoluer, en tenant compte du coût de revient d'un repas (actualisé tous les ans), des objectifs en matière de restauration, des prises en charge directe par le Département, et des évolutions des coûts.

- calcul du montant du versement sur la base du nombre de repas facturés aux collégiens et production d'un titre de recette à hauteur de 80 % au mois de novembre de l'année n (sur la base du nombre de repas prévisionnels), avec régularisation en janvier n+1 ;

Les nouveaux tarifs s'appliquant à compter de l'année scolaire 2023/2024 : maintien de l'application du taux de l'ex FARPI sur les recettes perçues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 juillet 2023 et réalisation d'un titre de recettes à hauteur de 80 % en novembre 2023. La régularisation de cet ex-FARPI interviendra en janvier 2024 en même temps que le versement de l'excédent pour la période septembre-décembre 2023.

↳ validation du principe d'évolution du dispositif d'aide à la restauration au bénéfice des élèves des collèges privés par homologie avec celui des élèves des collèges publics et réévaluation dans les mêmes proportions de l'enveloppe afférente ;

↳ délégation donnée à la Commission permanente pour fixer le montant, les critères de répartition et de versement de cette nouvelle aide ;

↳ délégation donnée à la Commission permanente pour fixer les critères relatifs au dispositif d'aide à l'internat au bénéfice des élèves internes des collèges privés ainsi que les modalités de versement de cette nouvelle aide.

- Adopté à la majorité (10 votes contre : Nadège DAVOUST, Antoine LEROYER, Camille PÉTRON, Bruno BERTIER, Marie-Laure LE MÉE-CLAVREUL, Christian BRIAND, Antoine CAPLAN, Christine DUBOIS, Stéphanie LEFOULON, Antoine VALPRÉMIT et 1 abstention : Sylvain ROUSSELET) -

*Le Président,*



*Olivier RICHEFOU*

Publication du présent relevé par mise en ligne sur le site du Conseil départemental le **6 juin 2023**

#### DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS PUBLIQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (à l'Hôtel du Département) :

- *lundi 25 septembre 2023 à 9h30 (1/2 journée) : réunion 3<sup>e</sup> trimestre*
- *lundi 6 novembre 2023 à 9h30 : décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 (budget principal et budgets annexes le cas échéant) - à 14h30 : débat d'orientations budgétaires pour 2024*
- *lundi 11 et mardi 12 décembre 2023 à 9h30 (journées) : budget primitif du Département pour l'exercice 2024 (budget principal et budgets annexes)*